

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des maraîchers - 7 - 17, boulevard de Chicago et 6bis - 8, rue Ernest Champeaux - Cession d'un tènement foncier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), dans le cadre d'une concession, la réalisation de l'opération « Territoire Grand Est ».

Il a décidé, par délibérations du 22 décembre 2011, 28 juin et 17 décembre 2012, de créer la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écocité Jardin des maraîchers, d'approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics, et la cession d'emprises foncières nécessaires à l'engagement d'une première opération d'aménagement sur un tènement autour des anciens abattoirs de la Ville de Dijon, à l'exception des parcelles qui restaient occupées.

Aujourd'hui, ces parcelles seront prochainement libérées de toute occupation et peuvent être cédées à la SPLAAD afin de poursuivre l'opération d'aménagement. Il est également envisagé de céder une parcelle cadastrée section CL n°536, en vue de la réalisation d'un accès à la ZAC et qui assurera le maintien de la desserte de l'immeuble d'habitation de la société Villéo situé 6, rue Ernest Champeaux, et cédé par la Ville par bail emphytéotique et avenant n°1 du 8 août 2013.

Il est proposé de céder ce tènement foncier cadastré section CL n°536, 540 et 541, d'une superficie totale de 16 858 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 5 €, en raison du coût de démolition des anciens entrepôts à la charge de l'aménageur et du bilan prévisionnel de la ZAC. Le service France Domaine évalue ce tènement à 1 068 530 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la poursuite de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écocité Jardin des maraîchers, décider la cession par la Ville à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), représentée par son Directeur Général, 7 rue Marcel Dassault - 21000 Dijon, d'un tènement foncier situé 7-17, boulevard de Chicago et 6bis-8, rue Ernest Champeaux, cadastré section CL n°536, 540 et 541, d'une superficie totale de 16 858 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 5 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre : 3**

**Abstentions : 10**